

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi 13 avril 2022, à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire suppléant Pascal Héту, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis	Conseiller	No : 1
Monsieur Sylvain Grégoire	Conseiller	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Madame Pierrette Morin	Conseiller	No : 5

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.0 ASSERMENTATION DE MME PIERRETTE MORIN
- 1.1 MOT DE BIENVENUE DE M. LE MAIRE SUPPLÉANT
- 1.2 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2022
- 1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2022
- 1.6 DEMANDE DE M. JACQUELIN LANGLOIS
- 1.7 FORMATION : LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE... MOINS COMPLIQUÉ QU’IL N’Y PARAÎT
- 1.8 LOCATION CAMIONNETTE
- 1.9 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L’ACSM - #PARLER POUR VRAI
- 1.10 HEURES D’OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE
- 1.11 DÉCLARATION DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE TRANSPORTÉES SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL : MATÉRIAUX BLANCHET
- 1.12 LOCATION POUR FESTIVAL ÉTÉ 2022
- 1.13 AFFICHER POSTE EMPLOI ÉTUDIANT

2. FINANCES

- 2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 3/12
- 2.2 CRÉATION D’UN FONDS POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D’UNE ÉLECTION
- 2.3 AFFECTATION D’UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D’UNE ÉLECTION

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 CMQ – AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS
- 3.2 PROGRAMME D’AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D’INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 BALAYAGE DES RUES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 RENOUELEMENT DE L’ENTENTE INCENDIE
- 7.2 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
 EN SÉCURITÉ INCENDIE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 RENOUELEMENT DE L’ENTENTE DE SERVICES ET TARIFICATION 2022-2023 :
 SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE

9. RÈGLEMENTS

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.0 *ASSERMENTATION DE MME PIERRETTE MORIN*

La présidente d’élection procède à l’assermentation de Mme Pierrette Morin au poste de conseillère No 5 à la suite de l’élection partielle.

1.1 *MOT DE BIENVENUE DE M. LE MAIRE*

1.2 *ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR*

63-04-22

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que présenté

1.3 *PÉRIODE DE QUESTIONS*

1.4 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2022*

64-04-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D’ADOPTER le procès-verbal du 27 janvier 2022 tel que rédigé.

1.5 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2022*

65-04-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN GRÉGOIRE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D’ADOPTER le procès-verbal du 9 mars 2022 tel que rédigé

1.6 DEMANDE DE M. JACQUELIN LANGLOIS

66-04-23

DEMANDE M. JACQUELIN LANGLOIS

ATTENDU QUE M. Jacquelin Langlois a acquis le lot 3 615 368 en février 2022;

ATTENDU QUE M. Langlois désire lotir le lot 3 615 368 afin d’en faire des lots résidentiels;

ATTENDU QU’il y a une station de pompage à proximité de ces futurs terrains;

ATTENDU QUE les terrains desservis sont plus convoités que les terrains sans services;

ATTENDU QUE pour desservir les futurs terrains de M. Langlois il faudrait que les services traversent la route 109;

ATTENDU QUE M. Langlois est prêt à assumer tous les coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QUE certaines autorisations ministérielles peuvent être requises avant d’effectuer les travaux (ministère des Transports et ministère de l’Environnement);

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité est favorable au projet de M. Langlois;

QU’elle s’engage à effectuer les demandes requises pour obtenir les permissions nécessaires;

QU’elle s’engage à faire exécuter les travaux selon les normes en vigueur, et ce dans les meilleurs délais;

ÉTANT ENTENDU QUE tous les coûts relatifs à ces branchements aux services seront refacturés à M. Jacquelin Langlois;

QUE LA Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire s’engage à prendre la responsabilité du nouveau réseau au même titre que le réseau actuel.

1.7 FORMATION : LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE... MOINS COMPLIQUÉE QU’IL N’Y PARAÎT

67-04-22

FORMATION : LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE... MOINS COMPLIQUÉ QU’IL N’Y PARAÎT

ATTENDU QUE la Municipalité se développe constamment tant au niveau de ses infrastructures que des services offerts à la population;

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit diverses subventions des gouvernements;

ATTENDU QUE ces subventions doivent être utilisées dans une optique de développement durable;

ATTENDU QUE la Municipalité est constamment à la recherche de moyens optimaux d’utiliser ces subventions;

ATTENDU QU’il serait pertinent de mettre en place une Planification stratégique pour les années à venir.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à participer à la formation de l'ADMQ : *La planification stratégique... Moins compliqué qu'il n'y paraît*;

ÉTANT ENTENDU QUE les coûts de formation de 225\$ seront assumés par la Municipalité.

1.8 LOCATION CAMIONNETTE

68-04-22

LOCATION CAMIONNETTE

ATTENDU QUE la location de la camionnette actuelle se termine à la fin de l'année 2022;

ATTENDU la difficulté des concessionnaires à maintenir un inventaire de camionnette;

ATTENDU QU'actuellement il y a des délais de livraison d'environ 6 mois chez les concessionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à la location d'une camionnette Chevrolet Silverado 2 500HD cabine double 2022 pour une période de 48 mois;

D'AUTORISER le maire, M. Christian Legault et la directrice générale, Mme Katy Fortier à signer les documents relatifs à cette location.

1.9 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L'ACSM - #PARLERPOURVRAI

69-04-22

SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L'ACSM - #PARLERPOURVRAI

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroulera du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

1.10 HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET RETOUR DE L'ÉCOLE

70-04-22

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET RETOUR DE L'ÉCOLE

ATTENDU QUE la municipalité accueille de nouveau les membres à la bibliothèque;

ATTENDU QUE l'école demande que la bibliothèque accueille de nouveau les élèves le mercredi midi;

ATTENDU QUE la situation de la personne responsable de la bibliothèque a changé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les heures d'ouverture de la bibliothèque soient les mêmes que celles du bureau municipal à l'exception des mercredis midi lorsqu'il y a de l'école.

QUE les élèves de l'école primaire pourront bénéficier de la bibliothèque les mercredis midi.

1. 1.11 DÉCLARATION DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE TRANSPORTÉES SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL : MATÉRIAUX BLANCHET

71-04-22

DÉCLARATION DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE TRANSPORTÉES SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL : MATÉRIAUX BLANCHET

ATTENDU QUE des déclarations de substances minérales doivent être produites à la MRC et à la Municipalité;

ATTENDU l'article 778.5 de la *Loi sur les compétences municipales* : Tout exploitant d'un site visé à l'article 78.1 et situé sur le territoire de la Municipalité doit déclarer à cette dernière, à la fréquence et selon les modalités qu'elle détermine par règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité a harmonisé ses dates de dépôt de déclaration à celles de la MRC pour faciliter la gestion des entrepreneurs;

ATTENDU QUE des frais d'administration sont prévus pour le retard de production d'une déclaration;

ATTENDU QUE Matériaux Blanchet a un statut différent et qu'il ne doit produire qu'une déclaration annuelle à la MRC;

ATTENDU QUE Matériaux Blanchet n'a produit qu'une seule déclaration pour les mois d'avril à décembre 2021 et janvier à mars 2022;

ATTENDU QUE Matériaux Blanchet demande à ne produire qu'une seule déclaration annuelle au même moment que celle produite à la MRC d'Abitibi.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE par équité envers tous les entrepreneurs détenteurs de bail non exclusif et exclusif la Municipalité ne modifiera pas son règlement afin de répondre à la demande de Matériaux Blanchet et qu'ils devront comme tout entrepreneur produire quatre déclarations annuelles;

ÉTANT ENTENDU QUE les pénalités prévues seront appliquées.

1.12 LOCATION POUR FESTIVAL ÉTÉ 2022

72-04-22

LOCATION POUR FESTIVAL ÉTÉ 2022

ATTENDU QUE M. Paul-Émile Michaud envisage la reprise du Festival de St-Dom Dom à l'été 2022;

ATTENDU QUE M. Michaud demande à la Municipalité quels seraient les coûts de location de l'aréna et de la salle pour 3 jours.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le coût de location pour 3 jours sera de 1 200\$;

ÉTANT ENTENDU QU'un dépôt de 500\$ sera demandé pour l'entretien non régulier;

ÉTANT ENTENDU QUE le dépôt sera déduit de la location si l'état des lieux est jugé convenable à la suite d'une inspection.

1.13 AFFICHER POSTE EMPLOI ESTIVAL

73-04-22

AFFICHER POSTE EMPLOI ESTIVAL

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière auprès d'Emploi Été Canada;

ATTENDU les besoins de main-d'œuvre pour la période estivale.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AFFICHER un poste pour emploi estival.

2. FINANCES

2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

74-04-22

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1er avril 2022, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit ;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 101 936,71 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 188 995,62 \$;

Les salaires versés au mois de mars 2022 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 25 428,71 \$.

2.2 CRÉATION D'UN FONDS POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

75-04-22

CRÉATION D'UN FONDS POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

2.3 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

76-04-22

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 75-04-22, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 1 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1 500 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *le fonds général de l'exercice*.

3. CORRESPONDANCES

3.1 CMQ – AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

77-04-22

CMQ – AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

ATTENDU qu’il est prévu à l’article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, de déposer le rapport d’audit portant sur la transmission de votre rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport d’audit portant sur la transmission de votre rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation est déposé séance tenante.

3.2 PROGRAMME D’AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D’INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 BALAYAGE DES RUES

78-04-22

BALAYAGE DES RUES

ATTENDU QU’il est nécessaire de balayer les rues du périmètre urbain, les intersections ainsi que les cours d’église et de la salle;

ATTENDU QUE Pavage Abitibi a déposé une soumission au montant de 780\$ excluant les taxes pour effectuer les travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire exécuter les travaux de balayage par Pavage Abitibi.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE INCENDIE

79-04-22

RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre à sa population le service de protection contre l’incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas les équipements nécessaires pour offrir à sa population un tel service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s’engage à desservir le territoire de la Municipalité en matière de protection contre l’incendie;

CONSIDÉRANT QU’une entente semblable a également été conclue récemment entre la Ville et les municipalités de Berry, Saint-Félix-de-Dalquier, Sainte-Gertrude-Manneville, Saint-Mathieu d’Harricana et Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent fixer à présent le montant de la contribution financière à être versée à la Ville par la Municipalité, et ce, pour chacune des 5 années de l’entente, en prenant comme base les coûts nets d’opération et de gestion du Service d’incendie de la Ville pour chacune de ces années, tels coûts devant être supportés par chacune des municipalités concernées, y compris la Ville, au prorata de leur richesse foncière uniformisée respective.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’AUTORISER M. Christian Legault, maire et Mme Katy Fortier, greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente, cette dernière faisant partie intégrante de cette résolution

7.2 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

[80-04-22](#)

[ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE](#)

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d’Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l’exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire a fourni à la MRC d’Abitibi toutes les informations demandées pour la production d’un rapport pour l’année 2021, et ce tel que requis selon l’action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR Choisissez un élément.
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire adopte le rapport annuel 2021 tel que présenté.

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

8.1 RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE DE SERVICES ET TARIFICATION 2022-2023 : SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE

[81-04-22](#)

[RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE DE SERVICES ET TARIFICATION 2022-2023 : SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire autorise le maire, M. Christian Legault et la directrice générale, Mme Katy Fortier à signer l’entente de service pour le mandat de gestion de l’entente de délégation avec Sylviculture La Vérendrye.

9. RÈGLEMENTS

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée il est 20h18

Pascal Hétu
Maire suppléant

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Pascal Hétu
Maire suppléant